

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



attribution
du CACS
de la SCC



Exposition
sans cage
(sauf pour les meutes)

BÉZIERS



Parc des Expositions
29 et 30 Juin 2019

Attentif au bien-être animal, les inscriptions à cette exposition sont limitées à 750 chiens par jour. Bienvenue!

attribution
du CACIB
de la FCI



RÉDUCTION DE 10 % à
L'ENGAGEMENT AU CACIB
POUR LES CHIENS INSCRITS
AUX RÉGIONALES.

CONCOURS
JEUNES PRÉSENTATEURS
(inscription au secrétariat)

Rejoignez nous sur : <https://www.facebook.com/groups/504307233075297/?fref=ts>

Engagements à adresser à :
Cédia - Expo Béziers - 31230 COUEILLES
Règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR
Renseignements : actlr34@free.fr

ENTREE PAYANTE : 5 €uros
(tarif à partir de 13 ans)

CSAU : 30 €
Juge : Philippe TOUY
Renseignements au secrétariat.

SUR LE RING D'HONNEUR :

- Défilé des Puppy et Baby TP, des meilleurs Jeunes et meilleurs Vétérans
- Défilé des Meilleurs de Race

Bar restaurant
dans l'enceinte de l'exposition

ENTRÉE DES EXPOSANTS
À PARTIR DE 8H.

Parking gratuit

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

SAMEDI 29 JUIN

2^e GROUPE

Pinscher-Schnauzer, Aïdi, Mastiff-Bullmastiff, Landseer, Tosa
Mâtins des Pyrénées, Espagnol et Napolitain, Terre-Neuve
Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard Sviatlana RADZIUK (Biélorussie)
Berger du Caucase et d'Anatolie, Bouviers Suisses, Shar Peï
Bulldog Anglais, Cane Corso, Dobermann, Hovawart Antoan HLEBAROV (Bulgarie)
Boxers, Dogues du Tibet, de Bordeaux, Argentin et Majorquin,
Presa Canario, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel
& reste du groupe Mile ALEKSOSKI (Macédoine)
Rottweiler Alessandro ZEPPI (Italie)
Spéciale Dogue Allemand, Léonberg Gérard MIGNOT
CONFIRMATION Jacques MEDARD-MANGIN

3^e GROUPE

Terriers d'Écosse Gérard MIGNOT
Terrier de Chasse Allemand, Norfolk Terrier,
Norwich Terrier, Irish Terrier, Fox-Terrier,
Yorkshire Terrier Sanja MOMČILOVIĆ BOGNIČ (Serbie)
Spéciale Bull Terrier,
Staffordshire Bull Terrier, Airedale, Silky Terrier, Bedlington Terrier,
Border Terrier, Russell Terriers, Kerry Blue Terrier,
Staffordshire Américain & reste du groupe Mile ALEKSOSKI (Macédoine)
CONFIRMATION Jacques MEDARD-MANGIN

4^e GROUPE

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE DES TECKELS

Teckels Michel BONNET

5^e GROUPE

Akita Américain, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podencos,
Husky Sibérien Christophe COPPEL
Akita Inu, Malamute de l'Alaska, Basenji, Chien de Canaan,
Chiens Nordiques, Eurasier, Samoyède, Shiba Inu, Shikoku Christian LENEUF
Spéciale Spitz Allemands et Italiens, Chien nu du Pérou
& reste du groupe Andi HUDONO (Indonésie)
CONFIRMATION Christian LENEUF

10^e GROUPE

Spéciale Whippet Christophe COPPEL
Afghan, Saluki, Barzoï, Petit Lévrier Italien, Irish Wolfhound,
Deerhound, Greyhound, Azawakh, Galgo Espagnol
& reste du groupe Yves-Emmanuel VILANOVA

Races non reconnues par la F.C.I.

Bulldog Continental & Reste du groupe Jacques MEDARD-MANGIN

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE DU BERGER AMÉRICAIN MINIATURE

Berger Américain Miniature Sanja MOMČILOVIĆ BOGNIČ (Serbie)

Confirmations le samedi matin
dans le hall climatisé de 9h à 12h30

CLÔTURES ENGAGEMENTS PAPIER :

LE 5 JUIN 2019 (cachet de la Poste faisant foi)

LE 15 JUIN 2019 (avec majoration des tarifs - date de réception chez Cédia)

Internet : les 5 juin et 16 Juin 2019 minuit sur cedia.fr

Ces dates sont définitives, il n'y aura pas de prolongation.

DIMANCHE 30 JUIN

1^{er} GROUPE

Bearded Collie, Berger Allemand, Chien Loup Tchecoslovaque,
Colley, Shetland, Kelpie Australien, Shipperke, Welsh Corgi,
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes Andi HUDONO (Indonésie)
Spéciale Berger Blanc Suisse, Berger Belge Sanja MOMČILOVIĆ BOGNIČ (Serbie)
Berger de Beauce, Berger de Brie, Chien de Berger Catalan,
Berger de Picardie, Berger des Pyrénées, Berger Hollandais,
Bergers de l'Est et Italiens, Slovensky Cuvac, Border Collie, Bouvier d'Australie,
Bobtail, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres Jacques MEDARD-MANGIN
Berger Australien & reste du groupe Sviatlana RADZIUK (Biélorussie)

4^e GROUPE

Teckels Mile ALEKSOSKI (Macédoine)

6^e GROUPE

Anglo-Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Bassets, Beagle,
Beagle Harrier, Billy, Bleu de Gascogne, Dalmatien, Fauve de Bretagne,
Griffons, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Chiens courants,
Harrier, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, Segugio Italiano,
Gascon Saintongeois & reste du groupe Christian MASUEZ

7^e GROUPE

Spéciale Setter Anglais,
Braques Allemand, de Weimar, de l'Ariège, Français, du Bourbonnais,
d'Auvergne, Italien, Saint Germain, Hongrois, Korthals, Drahthaar, Pointer,
Épagneuls Breton, de Münster, de Pont Audemer, Français, Picard,
Spinone, Setter Gordon, Irlandais & reste du groupe Jacques GOUBIE

8^e GROUPE

Spéciale Golden, Flat Coat, Curly,
Cocker Anglais Belen GARCIA-MORER (Espagne)
Spéciale Barbet, Chiens d'eau Espagnol et Portugais Jacques GOUBIE
Spéciale Retriever du Labrador, Nouvelle Écosse, Chesapeake,
Spéciale Lagotto Romagnolo, Cocker Américain, Spaniels
& reste du groupe Alessandro ZEPPI (Italie)

9^e GROUPE

Boston Terrier, Cavalier King Charles, King Charles Spaniel,
Épagneul Japonais, Pékinois, Chiens du Tibet Antoan HLEBAROV (Bulgarie)
Spéciale Caniche Christophe COPPEL
Chihuahua, Coton de Tuléar, Chien Chinois à crête Christian LENEUF
Carlin, Épagneul continental, Petit chien Lion, Bichons, Brabançon,
Griffon Belge, Petit chien Russe, Bouledogue Français
& reste du groupe Andi HUDONO (Indonésie)

Races non reconnues par la F.C.I.

Spéciale Berger Américain Miniature Sviatlana RADZIUK (Biélorussie)
Spéciale Particolores Christophe COPPEL
Cursinu, Bruno Saint-Hubert Français & reste du groupe ... Jacques MEDARD-MANGIN

DIMANCHE / RÉGIONALE DES BULL TERRIERS

Bull Terrier Standard, Bull Terrier Miniature Sviatlana RADZIUK (Biélorussie)

LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS
DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET : <https://cedia.fr>

L'association Canine demande 1€ supplémentaire
par transaction pour frais bancaires

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À BEZIERS

PARC DES EXPOSITIONS - LES 29 ET 30 JUIN 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises. Les confirmations seules auront lieu le samedi matin, dans le hall climatique de 9h00 à 12h30.

LOGEMENT - Exposition sans cage, sauf pour les meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - LIBRE

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traîner la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuelle.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de

même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. **PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle **CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 15 juin 2019 - date de réception ; sur internet : 16 juin (1^{re} clôture au 5 juin, cachet de la Poste faisant foi. Sur internet : 5 juin). Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe,

Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 Jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^o jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrieviers _____ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnés d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2^e page de couverture	150 €
3^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récapitulé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Association Canine Territoriale du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

BEZIERS LANGUED'OG SHOW - 29 et 30 JUIN 2019

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition de Béziers - 31230 COUEILLES

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille (avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR) à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---	--

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail _____

Classe d'engagement sans précision ci-dessous, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune, Puppy ou Baby.:

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot Reproducteur Paire Couple
(joindre impérativement attestation SCC pour la classe travail et la copie du diplôme de Champion pour la classe Champion)

Confirmation avec exposition (gratuite)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	1 ^{er} tarif		2 ^e tarif		Sommes adressées
	Non adhérent	Adhérent ACTLR 2019 : n° _____	Non adhérent	Adhérent ACTLR 2019 : n° _____	
1 ^{er} chien	44 €	39 €	52 €	47 €	
2 ^e chien	36 €	34 €	43 €	41 €	
3 ^e et 4 ^e chiens (chacun)	31 €	29 €	38 €	36 €	
5 ^e et suivants (chacun)	15 €	13 €	18 €	16 €	
Puppy / baby / vétéran (chacun)	22 €	20 €	30 €	27 €	
Chien ne concourant pas (chacun) <i>Feuille d'inscription à remplir.</i>	20 €	16 €	20 €	16 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	66 €	61 €	76 €	69 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	12 €	23 €	20 €	
Lot d'Affixe / Lot de Reproducteur	15 €	15 €	15 €	15 €	
Paire / Couple	15 €	15 €	15 €	15 €	
Réservation CATALOGUE samedi	5 € (7 € sur place)				
Réservation CATALOGUE dimanche	5 € (7 € sur place)				
Entrée	5 €				
Adhésion ACTLR (remplir le bulletin mis au dos)	15 € adhésion individuelle 20 € adhésion couple				
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP					
Libellé au nom de l'ACT du Languedoc Roussillon				Total	

L'ACTLR a le désir de s'investir dans une démarche citoyenne et de solidarité durant nos différentes manifestations de beauté.

Pour chaque inscription à l'exposition canine de Béziers 2019, 1€ sera reversé à la "Fondation Frédéric Gaillanne", des chiens-guides pour les enfants aveugles. Les associations bénéficiaires changeront à chaque exposition.

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou copie du titre de champion pour la classe champion

Votre carte d'entrée sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.
Aucun engagement ne sera remboursé**

**1^{er} tarif : jusqu'au 5 juin (cachet de la poste) - sur internet : le 5/06 à minuit
2^e tarif : jusqu'au 15 juin (date de réception) - sur internet le 16/06 à minuit**

POUR LES ENGAGEMENTS :

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

<p>1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>3^e/4^e Groupes _____ 12 mois</p> <p>5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>7^e Groupe _____ 12 mois</p>	<p>8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>10^e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois - Reste du groupe _____ 15 mois</p> <p style="text-align: center;">Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.</p> <p style="text-align: center;">Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.</p>
--	---



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) 15 Euros *
- MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) 30 Euros *
- MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) 20 Euros *

* cochez la case correspondante

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

Alinéa 1 : J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

Alinéa 2 : J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

<p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT POUR 2019</p> <p>ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2018</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.</p>	<p style="text-align: right;"><i>Réservé à l'ACTLR</i></p> <p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> NOUVELLE ADHESION POUR 2019</p> <p>ADHESION INDIVIDUELLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.</p>
--	---

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ETES-VOUS : Eleveur : oui non Délégué(e) d'un Club de race : oui non

Race (s) :

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C. :

Discipline(s) pratiquée(s) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail (**Obligatoire**) :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme : _____ (sociétaire de l'ACTLR)

Date & Signature(s) obligatoire(s) 1^{re} signature

2^e signature (obligatoire si cotisation couple)

- Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR
- Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR
- J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dûment rempli à l'ACTLR

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex
 Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : actlr34@free.fr